Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260408-20260439-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 02/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre : 20260439

Objet : Mission de maitrise d'œuvre « construction groupe scolaire » - Avenant n°2

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 8 Avril 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le huit avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
M. Jean-Guillaume DESANLIS pouvoir à M. Anthony ROCABOY
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
Mme Delphine BEUREL

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un devis pour la mission de maitrise d'œuvre liée à la construction du groupe scolaire. L'objet de ce devis est la reprise des études des aménagements extérieurs du groupe scolaire par le bureau d'études LALU – La Forme et L'Usage compte tenu des demandes complémentaires de la Maitrise d'Ouvrage.

M. le Maire précise que l'article 19b du CCAP prévoit une rémunération complémentaire.

La reprise des études prévoit le déplacement de la noue principale, la suppression de la noue en façade nord, l'extension de l'espace extérieur des salles de classe situées sur la façade nord, la réalisation d'un cheminement direct reliant l'école maternelle au terrain en enrobé à l'ouest, la suppression du cheminement en béton, l'installation d'un bac à sable restreint et l'intégration d'un jeu de toboggan.

Le devis s'élève à 4.500 € HT.

La mission de maitrise d'œuvre passerait suite à l'adoption de ce devis de 423.859,83€ HT à 428.359,83 € HT.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'adopter l'avenant N° 2 à la mission de maitrise d'œuvre et à l'autoriser à le signer ainsi que toute autre document.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260408-20260439-DE

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité :

Présents : 29	Pouvoir : 2	Total : 29
Voix pour : 29	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Article 1 : De prendre acte de l'avenant n° 2 de la mission de maitrise d'œuvre d'un montant de 4.500 € HT.

Article 2 : De faire évoluer les honoraires de la mission de maitrise d'œuvre de 423.859,83 € HT à 428.359,83 € HT.

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**Mme Delphine BEUREL**